

# REGLEMENT DU JEU INSTANT GAGNANT « CARREFOUR - OASIS »

Du 27 mai au 11 juin 2024

## **Article 1 : Organisation**

La société ORANGINA SCHWEPPEES France exerçant son activité sous le nom commercial de Suntory Beverage & Food France, société par actions simplifiée au capital de 446 036 924 euros, dont le siège social est situé 40-52 boulevard du Parc, 92200 Neuilly-sur-Seine, France, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre, sous le numéro B 404 907 941 (ci-après désignée, l'« Organisatrice ») organise un jeu à instant gagnant avec obligation d'achat sur la marque Oasis du 27/05/2024 à partir de 00h00 au 11/06/2024 jusqu'à 23h59 (jour inclus) (ci-après dénommé le « Jeu »).

Le Jeu se déroulera exclusivement sur le site internet [francementpetillantes.fr/jeufigurines](http://francementpetillantes.fr/jeufigurines) (ci-après le « Site »).

## **Article 2 : Conditions de participation**

Le Jeu est exclusivement ouvert aux personnes majeures à la date de participation au Jeu résidant en France métropolitaine (DROM COM), (ci-après le « Participant » ou collectivement les « Participants »)

Sont exclus du Jeu :

- les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ;
- les membres du personnel de l'Organisatrice, et plus généralement du groupe SUNTORY ;
- les membres du personnel du réseau de l'Organisatrice ;
- toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu ;
- ainsi que leur conjoint et les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

La participation au Jeu est strictement personnelle et nominative. Tout participant ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

## **Article 3 : Acceptation du Règlement**

La participation au Jeu vaut de plein droit et automatiquement acceptation expresse et sans réserve par les Participants du présent Règlement, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français métropolitain (Corse incluse), et notamment des dispositions applicables correspondantes en matière de jeux. En conséquence, le non-respect du présent Règlement, notamment des conditions requises de participation, toutes indications d'identité ou d'adresse falsifiées, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, et/ou inexactes, ou la violation des autres dispositions précitées entraînera l'invalidation de la participation.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu. L'Organisatrice se réserve le droit d'effectuer à tout moment et par tout moyen toutes vérifications nécessaires afin de contrôler le respect du Règlement.

L'Organisatrice se réserve le droit de poursuivre les contrevenants au présent règlement par tout moyen et notamment par la voie judiciaire.

#### **Article 4 : Annonce de Jeu**

Le Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- Relais tract des magasins Carrefour
- Sur la PLV présente en magasin
- Sur l'écosystème drive de l'enseigne

#### **Article 5 : Modalités de participation au Jeu**

Pour participer au Jeu, le Participant doit :

##### **ETAPE 1 : ACHETER DEUX PRODUITS**

Acheter simultanément, entre le 27/05/2024 et le 11/06/2024 inclus, dans un des magasins Carrefour participants, deux produits de la marque Oasis, parmi les références éligibles à l'offre. (Les achats sur internet ne sont pas valables), voir liste en annexe.

*"Une erreur s'est glissée dans le catalogue Carrefour : les références Oasis Sirops ne sont pas éligibles à l'offre. Un erratum est disponible en magasin. Vous trouverez les références éligibles en annexe"*

##### **ETAPE 2 : SE CONNECTER JUSQU'AU 11/06/2024 [23h59]**

Se connecter sur le Site [francementpetillantes.fr/jeufigurines](http://francementpetillantes.fr/jeufigurines) au plus tard le 11/06/2024 [23h59] via un mobile, un ordinateur ou une tablette compatible.

##### **ETAPE 3 : ENREGISTRER SA DEMANDE DE PARTICIPATION**

- Créer votre compte en renseignant vos informations personnelles (civilité, nom, prénom, adresse, code postal, ville, adresse e-mail, téléphone et mot de passe) » ;
- confirmer votre inscription en cliquant sur l'url indiqué dans l'email envoyé ;
- Cliquer sur « PARTICIPER » ;
- Télécharger votre ticket de caisse dans son intégralité justifiant l'achat de 2 produits Oasis ;
- Accepter le règlement compét du jeu ;
- VALIDER votre inscription afin de découvrir immédiatement si le Participant a gagné.

Les données qui doivent être remplies par les Participants sur le formulaire de participation feront foi en cas de contestation. Toute participation comportant des informations manquantes, fausses, incomplètes, illisibles, erronées, inexactes, ainsi que toute participation enregistrée après les dates du Jeu ou interrompue pendant sa validation (y compris en raison de la connexion Internet) sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en compte. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. L'Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

Toute utilisation d'adresses différentes ou d'éléments d'identification différents pour une même participation sera considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du Participant. L'Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

##### **ETAPE 4 : DEROULEMENT DES INSTANTS GAGNANTS**

Le premier participant qui valide son formulaire d'inscription, en cliquant sur le bouton « Valider » au même moment qu'un instant gagnant est ouvert, gagne le lot correspondant.

Un instant gagnant mis en ligne reste ouvert jusqu'à la première validation reçue.

Le Participant saura s'il a remporté un instant gagnant ou non, lors de la dernière étape du parcours consommateur.

Un message « gagné » ou « perdu » lui indiquera s'il a remporté un instant gagnant ou non. S'il a remporté un instant gagnant, le Participant aura, sur cette même page, le libellé de sa dotation gagnée.

Le Jeu est basé sur le principe des instants-gagnants. La validation du formulaire coïncide à une connexion à un instant T préalablement établie de manière informatique et aléatoire et désignant un lot correspondant.

L'instant gagnant dit « ouvert » est prédéterminé pour un jour, une heure, une minute et une seconde, d'une façon aléatoire. Les instants-gagnants sont déposés à la SAS LSL, huissiers de justice associés, 92 rue d'Angiviller à Rambouillet (78).

Le gagnant de l'instant gagnant découvre immédiatement s'il a gagné ou perdu l'un des lots mis en jeu et sous réserve de la validation de votre dossier complet et conforme.

Les participations seront soumises à la vérification dans les plus brefs délais.

- Si la participation est jugée conforme, le Participant pourra alors bénéficier de son gain et sera informé par e-mail.

- Si la participation est jugée non conforme, le Participant perd alors son gain, qui sera immédiatement remis en jeu et sera informé par e-mail.

Les consommateurs ne peuvent gagner qu'une seule fois par foyer.

#### **Article 6 : Dotations mises en Jeu**

Les dotations suivantes sont mises en jeu (ci-après les « Dotations » ou la « Dotation ») :

- Trois cents (300) coffrets de 4 figurines Naruto Shippuden (valeur unitaire commerciale de 36.13 € TTC) ;

La valeur des Dotations est déterminée au moment de la rédaction du présent Règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation. Les dotations sont non modifiables, non échangeables et non remboursables, et ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa

Cette Dotation ne pourra être attribuée sous une autre forme que celle prévue par le présent Règlement et ne pourra donner lieu, de la part du Gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, visant notamment à obtenir la remise de sa contre-valeur en argent, sa modification, son remplacement ou échange contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire, et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement partiel ou total pour quelque cause que ce soit.

Le Gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la Dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La Dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

#### **Article 7 : Remise de la dotation**

Les Gagnants seront avertis de leur gain par courrier électronique à l'adresse e-mail renseignée dans le cadre de leur participation après contrôle de leur preuve d'achat.

L'envoi de la Dotation sera assuré par le prestataire de l'Organisatrice, Tessi. Les Gagnants recevront leur Dotation par voie postale sous 8 à 10 semaines, après avoir reçu la confirmation de conformité de leurs dossiers, aux coordonnées indiquées sur son formulaire de participation.

Le cas échéant, les frais d'expédition de la Dotation seront à la charge de l'Organisatrice.

Si le Gagnant refuse la Dotation, les frais de retour seront à la charge de ce dernier.

Toute Dotation qui n'aurait pas pu être remise au Gagnant en raison de coordonnées inexactes sera tenue à sa disposition dans un délai de deux (2) mois à compter de la fin du Jeu en cas de réclamation par celui-ci.

Tout Gagnant qui n'aurait pas réclamé sa Dotation par courrier passé cette date (cachet de La Poste faisant foi) sera réputé avoir renoncé à celle-ci. Cette Dotation pourra librement être remise en jeu par l'Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait. L'Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les Gagnants. Néanmoins si un des Gagnants demeurerait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa Dotation.

L'Organisatrice ne sera en aucun cas responsable d'un éventuel défaut ou d'une mauvaise utilisation de la Dotation par les Participants Gagnants et ne fournit aucune garantie ou assistance quelconque relative aux Dotations attribuées.

#### **Article 8 : Utilisation des données personnelles des Participants**

Les Gagnants autorisent toutes vérifications utiles concernant leur identité et leur domicile. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse erronée entraînera l'élimination immédiate dudit Participant et, le cas échéant, le remboursement de la dotation déjà retirée.

Les Gagnants acceptent que leurs noms, photos ou tout reportage sur le Jeu ou ses résultats soient utilisés à des fins publi-promotionnelles ou rédactionnelles par l'Organisatrice et par la Société Tessi, sans qu'ils ne puissent prétendre à rémunération de ce fait.

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et notamment à la prise en compte de la participation et à l'attribution des Dotations aux Gagnants (ci-après les « Données Personnelles »). Les Données Personnelles collectées sont les suivantes :

- Civilité ;
- Nom ;
- Prénom ;
- Adresse postale ;
- Adresse e-mail ;
- Numéro de téléphone.

Ces Données Personnelles sont exclusivement destinées à l'Organisatrice, et à son sous-traitant Tessi, pour l'organisation du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des Participants.

Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du Jeu, soit quatre (4) mois après la fin de ce dernier. Néanmoins, les Données pourront être conservées avant suppression, en archives intermédiaires, pendant la durée de prescription légale afin de conservation de la preuve de votre participation, de l'envoi des dotations ou du consentement

des Participants pour la défense des droits de l'Organisatrice. Pour en savoir plus, les Participants peuvent consulter la « Charte de Protection des Données Personnelles ».

Conformément au droit applicable en matière de Loi informatique et Liberté et au Règlement européen sur la protection des données personnelles en vigueur depuis le 25 mai 2018, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de rétractation, de suppression partielle ou intégrale, concernant les Données personnelles qui les concernent qu'ils peuvent exercer sur simple demande à l'adresse e-mail suivante : [GDPR.info@suntory.com](mailto:GDPR.info@suntory.com).

Par ailleurs, les Gagnants ont également la possibilité de définir des directives particulières ou générales, modifiables ou supprimables à tout moment, à l'égard de certains traitements, pour la conservation, l'effacement et la communication de leurs Données personnelles en cas de décès. Les directives particulières peuvent être enregistrées auprès du responsable du traitement. Les directives générales peuvent être enregistrées auprès d'un tiers de confiance numérique certifié par l'autorité compétente.

Les Gagnants disposent enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité compétente, à savoir la Commission Nationale de l'Informatique et des libertés (CNIL) concernant les Participants résidant en France Métropolitaine (Corse Incluse).

### **Article 9 : Modalités générales**

L'Organisatrice se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le Jeu sans préavis, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Il est par ailleurs expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. L'Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants au Jeu.

L'Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au formulaire et au Site du Jeu.

### **Article 10 : Règlement du jeu et dépôt**

Le présent Règlement est accessible sur [francementpetillantes.fr/jeufigurines](http://francementpetillantes.fr/jeufigurines) et peut être consulté jusqu'au 11/06/2024 inclus.

L'Organisatrice se réserve le droit de modifier à tout moment le Règlement sous la forme d'un avenant, qui sera publié sur le Site.

Le Règlement est déposé à la SAS LSL, huissiers de justice associés, 92 rue d'Angiviller à Rambouillet (78).

### **Article 11 : Propriété intellectuelle**

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le Site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier.

A ce titre, il est formellement interdit de reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, adapter, sur quelque support que ce soit, par quelque moyen que ce soit, ou exploiter de quelque manière que ce soit, tout ou partie des éléments relatifs au Jeu, sans l'autorisation écrite préalable de la Société Organisatrice et/ou de ses partenaires.

## **Article 12 : Responsabilité**

La responsabilité de l'Organisatrice ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit.

L'Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure, définis à l'article 1218 du Code civil (grèves, intempéries...), privant partiellement ou totalement les Participants de la possibilité de participer au Jeu et/ou de bénéficier des Dotations.

L'Organisatrice ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront en aucun cas être tenus responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation de la Dotation par le Gagnant dès lors qu'il en aura pris possession.

De même, l'Organisatrice, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus responsables de la perte ou du vol de la Dotation dès lors que le Gagnant en aura pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des Dotations est à l'entière charge du Gagnant sans qu'il ne puisse demander une quelconque compensation à l'Organisatrice, ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

## **Article 13 : Réclamation**

Le Participant peut adresser toute réclamation, demande ou communication relative au Jeu ou au Règlement via le formulaire de contact présent sur le Site du Jeu [francementpetillantes.fr/jeufigurines](http://francementpetillantes.fr/jeufigurines).

Lesdites demandes pourront être adressées jusqu'au 11/08/2024 au plus tard. Aucune réclamation ne sera prise en compte passée cette date.

## **Article 14 : Indépendance des clauses**

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions du Règlement s'avèrerait invalide ou inapplicable, la validité des dispositions restantes n'en sera pas affectée. Les parties remplaceront la disposition invalide ou inapplicable par une disposition valable à effet équivalent à la disposition originale.

## **Article 15 : Exclusion et fraudes**

L'Organisatrice s'engage à faire ses meilleurs efforts pour que l'égalité de traitement entre les participants soit respectée. Toute fraude ou tentative de fraude au présent règlement entraînera la nullité de la participation du fraudeur ainsi que la perte de son gain le cas échéant.

Ainsi, L'Organisatrice pourra suspendre et annuler la participation d'un ou de plusieurs participant, en cas de constatation d'un comportement suspect qui peut être, sans que cela soit exhaustif : la mise en place d'un système de réponses automatisé, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même identifiant c'est à dire du même profil enregistré sur la base de données d'inscription au Site, un rythme de gains inhabituel; une tentative de forcer les serveurs des organisateurs; une multiplication de comptes...

L'Organisatrice est seule décisionnaire de l'exclusion ou de la réintégration des participants et/ou des votants concernés au regard des informations en sa possession.

En cas de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société organisatrice ne pourra être engagée à ce titre. L'Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Concours

s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique.

De plus, l'Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique, dans le cadre de la participation au Jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la Dotation aux fraudeurs, de récupérer la Dotation en cas de découverte de la fraude postérieurement à leur attribution et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs et/ou complices de ces fraudes.

#### **Article 16 : Règlement des différends**

Toute difficulté d'interprétation ou d'application de ce Règlement sera tranchée par l'Organisatrice dans le respect de la législation française.

Tout comportement d'un Participant pouvant nuire à l'image de l'Organisatrice et/ou contraire à l'ordre public et/ou aux bonnes mœurs pourra entraîner l'invalidation de la participation au Jeu dudit Participant. L'Organisatrice pourra, de plein droit et sans préavis, exclure tout Participant n'ayant pas respecté le présent Règlement, procéder à l'annulation pure et simple de toute Dotation auxquelles ledit Participant pourrait prétendre.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent Règlement serait devenue nulle et non avenue par un changement de législation, une déréglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des autres clauses du présent Règlement.

#### **Article 17 : Droit applicable**

Le Jeu et le présent Règlement sont soumis exclusivement au droit français.

Tout différend né à l'occasion de ce Jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable par recours au mode alternatif de règlement des différends. A défaut, les tribunaux de la juridiction de Paris seront seuls compétents pour traiter de la survenance d'un litige relatif à la validité, l'application ou l'interprétation du présent Règlement.

## ANNEXE : LISTE DES PRODUITS ELIGIBLES

|   |
|---|
| OASIS FRAISE FRAMBOISE BOITE 6X33CL                   |
| OASIS FRAISE FRAMBOISE BOITE 6X33CL                   |
| OASIS FRAISE FRAMBOISE PET 2L                         |
| OASIS FRAISE FRAMBOISE PET 2L                         |
| OASIS MULTIFRUITS PET 2L                              |
| OASIS ORANGE BOITE 24X33CL 21+3 OFFERT                |
| OASIS ORANGE BOITE 33CL                               |
| OASIS ORANGE BOITE 6X33CL                             |
| OASIS ORANGE PET 1L                                   |
| OASIS ORANGE PET 1L                                   |
| OASIS ORANGE PET 2L                                   |
| OASIS ORANGE PET 2L                                   |
| OASIS ORANGE PET 4x2L                                 |
| OASIS ORANGE PUSH PULL PET 6X25CL                     |
| OASIS PECHE ABRICOT PET 2L                            |
| OASIS POMME CASIS FRAMBOISE BOITE 12X33CL 10% OFFERT  |
| OASIS POMME CASIS FRAMBOISE BOITE 24x33CL 21+3 OFFERT |
| OASIS POMME CASIS FRAMBOISE BOITE 33CL NARUTO         |
| OASIS POMME CASIS FRAMBOISE PET 4x2L                  |
| OASIS POMME CASIS FRAMBOISE PET 6x2L 5+1 OFFERT       |
| OASIS POMME CASSIS FRAMBOISE BOITE 33CL               |
| OASIS POMME CASSIS FRAMBOISE BOITE 33CL               |
| OASIS POMME CASSIS FRAMBOISE BOITE 6X33CL             |
| OASIS POMME CASSIS FRAMBOISE BOITE 6X33CL             |
| OASIS POMME CASSIS FRAMBOISE PET 1L                   |
| OASIS POMME CASSIS FRAMBOISE PET 2L                   |
| OASIS POMME CASSIS FRAMBOISE PET 2L                   |
| OASIS POMME CASSIS FRAMBOISE PET 50CL                 |
| OASIS POMME CASSIS FRAMBOISE PET 50CL                 |
| OASIS POMME CASSIS FRAMBOISE PUSH PULL PET 6X25CL     |
| OASIS POMME POIRE BOITE 33CL                          |
| OASIS POMME POIRE BOITE 33CL                          |
| OASIS POMME POIRE PET 2L                              |
| OASIS POMME POIRE PET 50CL                            |
| OASIS THE FRAMBOISE CASSIS PET 1.5L                   |
| OASIS THE MANGE PASSION BOITE 33CL                    |
| OASIS THE MANGUE PASSIONS PET 1.5L                    |
| OASIS THE PECHE BOITE 12X33CL 10% OFFERT              |
| OASIS THE PECHE BOITE 33CL                            |
| OASIS THE PECHE BOITE 33CL                            |
| OASIS THE PECHE BOITE 6X33CL                          |



|  |
|--|
| OASIS THE PECHE BOITE 6X33CL             |
| OASIS THE PECHE PET 1.5L                 |
| OASIS THE PECHE PET 1.5L                 |
| OASIS THE PECHE PET 50CL                 |
| OASIS THE PECHE PET 50CL                 |
| OASIS TROPICAL 4X2L                      |
| OASIS TROPICAL 4X2L                      |
| OASIS TROPICAL 4X2L FORMAT FAMILIAL      |
| OASIS TROPICAL BOITE 12X15CL             |
| OASIS TROPICAL BOITE 12X33CL             |
| OASIS TROPICAL BOITE 12X33CL             |
| OASIS TROPICAL BOITE 12X33CL 10% OFFERT  |
| OASIS TROPICAL BOITE 24x33CL 21+3 OFFERT |
| OASIS TROPICAL BOITE 33CL                |
| OASIS TROPICAL BOITE 33CL                |
| OASIS TROPICAL BOITE 33CL                |
| OASIS TROPICAL BOITE 6X33CL              |
| OASIS TROPICAL BOITE 6X33CL              |
| OASIS TROPICAL BOITE 6X33CL              |
| OASIS TROPICAL BOITE 6X33CL              |
| OASIS TROPICAL BOITE 8X33CL              |
| OASIS TROPICAL BOITE 8X33CL FORMAT MALIN |
| OASIS TROPICAL BOUTEILLE VERRE 25CL      |
| OASIS TROPICAL PET 1.5L                  |
| OASIS TROPICAL PET 1.5L                  |
| OASIS TROPICAL PET 1L                    |
| OASIS TROPICAL PET 2L                    |
| OASIS TROPICAL PET 2L                    |
| OASIS TROPICAL PET 2L                    |
| OASIS TROPICAL PET 4X2L                  |
| OASIS TROPICAL PET 4X2L                  |
| OASIS TROPICAL PET 4X2L                  |
| OASIS TROPICAL PET 4X50CL                |
| OASIS TROPICAL PET 50CL                  |
| OASIS TROPICAL PET 50CL                  |
| OASIS TROPICAL PET 6X2L 5+1 OFFERT       |
| OASIS TROPICAL PUSH PULL PET 6X25CL      |
| OASIS TROPICAL PUSH PULL PET 6X25CL      |
| OASIS TROPICAL PUSH PULL PET 6X25CL      |
| OASIS TROPICAL SANS SUCRES PET 1.5L      |